© Drogues Info Service - 13 juin 2025


Vos questions / nos réponses

# Bad trip sous ecstasy : appeler les secours ?

Par Profil supprimé Postée le 21/11/2019 00:25

> Bonjour,
>
> Imaginons qu'un jour, apres avoir consommé de l'ecstasy un ami (majeur) se sent vraiment pas bien, au moins où on doit appeler les secours. Une fois à l'hopital, les secours sont-ils dans l'obligation de contacter les services de polices ? Ou cela peut-il rester "secret" ?
>
> Et dans le cas d'un mineur que se passe-t-il ?
> Est-ce que les parents sont obligatoirement prevenus, ou un/e frère/soeur majeure ?

---

**Mise en ligne le 22/11/2019**

Bonjour,

Nous n’avons pas connaissance de ce qui motive votre question mais nous ne pouvons qu’attirer votre attention sur le risque de faire un « bad-trip » avec de l’ecstasy (MDMA).

Effectivement, la prise de MDMA expose l’usager à un bad trip caractérisé par un mal-être important, un état anxieux, de la paranoïa, des attaques de panique. Ce risque est augmenté lorsque la consommation a lieu dans un contexte de fatigue, d’anxiété.. Nous vous joignons ci-dessous la fiche de l’a MDMA extraite de notre « dico des drogues », nous vous invitons à consulter en particulier la rubrique « réduction des risques ».

Si une personne se sent mal suite à une prise de produits, il est important effectivement de se rapprocher d’un service médical d’urgence tel que le 18 pour les pompiers ou le 15 pour le Samu (Service d'Aide Médicale Urgente).

Pour répondre à vos questions concernant la législation, une fois pris en charge à l’hôpital par exemple, l’équipe n’est pas tenue d’informer un service de police.

Si l’usager est mineur, l’équipe de soignants est tenue d’appeler les parents.

Si vous souhaitez aborder la question de cette éventuelle consommation, nous sommes joignables tous les jours de façon anonyme et gratuite, de 8h à 2h au 0800 23 13 13 ou par chat de 14h à minuit via notre site.

Bien cordialement

---

**En savoir plus :**

- Fiche sur l'ecstasy (MDMA)